

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Ce championnat se déroule à la suite des Championnats Départementaux Séniors (CDS).

## 1. COMITÉ D'ORGANISATION

1.1. Le championnat régional est organisé par la Ligue Île-de-France de Badminton (LIFB). Elle établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Elle prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de la ligue, les convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) proposé(s) par le club hôte. Elle applique le règlement, règle les litiges et prononce d'éventuelles sanctions en accord avec le ou les Juge-Arbitre(s).

1.2. Le ou les Club(s) hôte(s) assure(nt) la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose(nt) une buvette pour la restauration des participants. Il(s) assure(nt) la tenue de(s) table(s) de marque.

## 2. GÉNÉRALITÉS

2.1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

2.2. Le numéro de dossier du tournoi est le suivant : 2501259

2.3. La compétition se déroulera selon les dernières règles et les derniers protocoles sanitaires. Chaque participant (joueurs, conseillers, spectateurs, organisateurs..) pourra se voir refuser l'accès à la salle s'il ne respecte pas les règles sanitaires mises en place.

2.4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence-joueur de la LIFB et ne pas être suspendu à la date de la compétition.

2.5. Les décisions du (ou des) Juge-Arbitre(s) désigné(s) sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition

2.6. Les JA de cette compétition sont désignés par la LIFB et sont XXX et XXX. Les GEO sont XXX et Paul-Alexandre BALANA

### 2.7. Informations clés :

- Date de la compétition : 30 & 31 mai 2026
- Lieu de la compétition : XXX
- Nombre de terrains : XXX
- Nombre maximum de joueurs : 600
- Date d'ouverture des inscriptions : 20 février 2026 à 12h
- Date limite des inscriptions : 31 avril 2026 à 12h
- Date limite des remontés des représentants des comités : 20 avril 2026 à 12h
- Date du tirage au sort : 16 mai 2026
- Volant officiel : XXX
- Coûts inscriptions : 1 tableau : 17€ | 2 tableaux : 23€ | 3 tableaux : 28€.

## 3. SÉRIES ET TABLEAUX

3.1. Le **Championnat Régional Séniors André GUILLIER** est une compétition régionale qui s'adresse aux meilleurs joueurs d'Île-de-France à partir de la catégorie Minime, telle que définie par la FFBaD.

3.2. Les séries sont organisées par catégories de classement, selon le découpage ci-dessous, dans les tableaux de Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Hommes (DH), Double Dames (DD) et Double Mixtes (DM).

Elite	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4
N1/N2	N2/N3	R4/R5	R6/D7	D8/D9/P

### 3.3. Surclassement

3.3.1. En simple, le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement.

*Exemple : Un joueur R6 peut s'inscrire en série R4/R5. Un joueur D7 ne peut pas s'inscrire en série R4/R5*

3.3.2. En double ou mixte, le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement pour un joueur de la paire. *Par exemple, une paire R4/R4 n'est pas autorisée dans la série N2/N3, une paire N3/R4 est autorisée dans la série N2/N3.*

3.3.3. Une dérogation est faite pour les qualifiés via les CDS (cf article 4)

3.4. Tous les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux. Cependant l'organisation se réserve le droit de limiter la participation selon les contraintes de capacité d'accueil. Le cas échéant, cette limitation sera communiquée à l'ouverture des inscriptions.

### 3.5. Format des tableaux

3.5.1. Dans la mesure du possible, les tableaux se joueront en poule suivie d'une phase d'élimination directe.

3.5.2. Cependant, en fonction du nombre de terrains et du niveau de remplissage de la compétition certains tableaux pourront se jouer en élimination directe.

3.6. En fonction des inscriptions, toutes les séries comprendront 3 à 12 joueurs. Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter plus de 12 joueurs dans une série si le nombre d'inscrits et le nombre de terrains le permettent.

3.7. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper 2 catégories si le nombre d'inscrits de l'une des catégories est inférieur à 4.

## 4. INSCRIPTIONS

4.1. Les inscriptions doivent se faire obligatoirement sur BadNet avec un paiement en ligne, qu'elles soient libres ou via une qualification au CDS (cf article 4.3). Les Comités fournissent la liste des champions départementaux mais cela ne fait en aucun cas office d'inscription.

4.2. Le CPPH à la date limite des inscriptions est utilisé pour déterminer, quand cela est utile, les joueurs sélectionnés et les joueurs en liste d'attente.

### 4.3. Sélection des participants

4.3.1. Pour la série Elite : les places sont attribuées par ordre de classement au CPPH (i.e. mode Elite de sélection)

4.3.2. Pour les autres séries :

- Sont qualifiés les 8 joueurs ou paires ayant remporté les séries de chaque CDS
- Les places restantes sont attribuées par ordre de classement au CPPH (i.e. mode Elite de sélection), sans distinction de provenance des départements

### 4.4. Qualifications par les CDS

4.4.1. Les séries des championnats départementaux doivent être les mêmes que celles du Championnat Régional Séniors (cf article 3.2). Les comités ont l'autorisation d'ajouter les NC dans les tableaux de leurs CDS.

4.4.2. Les Comités ont la possibilité de

- Découper une série en plusieurs sous-séries selon le CPPH, dans ce cas, c'est la série avec les meilleurs classements qui sera qualificative au Championnat régional séniors. *Exemple : si le Comité crée une série 3+ et une série 3, alors*

*c'est la série 3+ qui sera prise en compte pour déterminer la place qualificative du CDS*

- Grouper des séries, dans ce cas la place est qualificative pour la Série la plus haute parmi les séries regroupées.
  - Il est fait exception à cette règle si un joueur, une joueuse ou paire inscrite en Série 1 remporte le CDS avec un regroupement avec la Série Elite. Dans ce cas, le joueur, la joueuse ou la paire peut s'inscrire en Série 1 au Championnat Régional et bénéficier de la place qualificative du CDS en Série 1

4.4.3. Si une série n'est pas ouverte au CDS (par manque d'inscrits) ou si le CDS n'a pas lieu, alors pour chaque série, seront réputés premiers et deuxièmes du classement les joueurs, joueuses ou paires ayant le meilleur CPPH à la date du classement pris en compte pour le CDS. Cette disposition permet de conserver la place attribuée aux joueurs du comité même si ces derniers n'ont pas pu participer au CDS dans les cas décrits ci-dessus.

4.4.4. En cas de non-réalisation d'un CDS ou de retard dans la remontée des résultats du CDS par le Comité, les places qualificatives attachées à ce CDS sont perdues.

4.4.5. Si le joueur, la joueuse ou la paire ayant fini à la première place d'un CDS ne s'inscrit pas au Championnat Régional Séniors dans la série équivalente, c'est alors le joueur, la joueuse ou la paire ayant fini deuxième qui bénéficie de la place qualificative réservée à chaque CDS. En cas de non-participation du joueur, de la joueuse ou la paire ayant fini deuxième, alors la place qualificative attachée à ce CDS est perdue.

4.4.6. Pour l'ensemble des tableaux se jouant en paire, la qualification obtenue via le CDS est valable pour la paire constituée lors du CDS. En cas d'inscription d'un joueur ou d'une joueuse ayant remporté le CDS avec un(e) partenaire différent(e), alors

- cette nouvelle paire ne bénéficie pas de la place qualificative attachée au CDS
- cette nouvelle paire est traitée comme une inscription libre
- Et la paire ayant remportée le CDS est réputée non-inscrite permettant à la paire arrivée deuxième de bénéficier de la place qualificative attachée au CDS

4.4.7. Les joueurs et joueuses qualifiés via leurs résultats sur les CDS peuvent s'inscrire

- Dans la série correspondante au CDS, quel que soit leur classement au CPPH à la date limite des inscriptions et/ou de tirage au sort. Ils bénéficient de la qualification via le CDS dans cette série.
- Dans une autre série que celle du CDS mais seront alors considérés comme une inscription libre dans le Championnat Régional et ne bénéficieront pas de la place qualificative via le CDS.

4.5. Le CPPH à la date du tirage au sort sera pris en compte pour la désignation des têtes de série.

## 5. FORFAITS

5.1. Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

5.2. Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire de la Ligue rempli. La ligue procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.

5.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant ou demander à l'organisateur de lui trouver dans la

mesure du possible un nouveau partenaire. Sans retour du joueur concerné, l'organisateur maintiendra son inscription et lui trouvera si possible un partenaire afin de compléter la paire.

## 6. DÉROULEMENT

- 6.1. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h et/ou le dimanche de 7h30 à 21h.
- 6.2. Les convocations sont envoyées par courriel et seront disponibles en ligne sur les outils informatiques de gestion de compétition. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 6.3. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 6.4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 6.5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 6.6. Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales. La Ligue fournira les volants des finales.
- 6.7. Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets comme défini par l'article 7 des règles du badminton.
- 6.8. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier proposé et affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 6.9. Les matchs seront soit arbitrés par des arbitres officiels, soit en auto-arbitrage. Lors de match en auto-arbitrage, un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre qui si possible désigne un Arbitre ou faisant office.
- 6.10. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 6.11. Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 6.12. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 6.13. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 6.14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 6.15. La participation à cette compétition requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement